

CCF Sélection Transatlantic

DOCUMENT À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

- **Titre de créance complexe ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.**
- **Titre de créance pouvant être difficile à comprendre** et présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽¹⁾ et à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé automatique, ci-après le « titre » ou le « produit ».
- **La formule de remboursement décrite dans ce document s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN : FRF000000108**
- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans** (hors cas de remboursement anticipé automatique).
- **Période de commercialisation :** Du 09/01/2025 au 25/03/2025⁽²⁾. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 25/03/2025.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « actions ».**
- **Éligibilité :** Contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽³⁾.
- **Produit émis par Morgan Stanley Finance LLC (« l'Émetteur ») et garanti par Morgan Stanley (« le Garant »).** L'investisseur est soumis au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de l'Émetteur et du Garant.
- **À qui s'adresse cette offre ?** Cette offre s'adresse à des souscripteurs/adhérents de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France)⁽³⁾, qui recherchent un investissement en unités de compte de type « actions ».
- **Dans le cadre d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, l'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur.** La valeur de ces unités de compte pourra varier en fonction des conditions de marché à la hausse ou à la baisse. Il est précisé que l'assureur d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

⁽²⁾ Dans la limite de l'enveloppe disponible dans notre établissement égale à 120 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 25/03/2025. Pour les adhésions / souscriptions aux contrats d'assurance vie / de capitalisation / d'épargne retraite, la période de commercialisation s'arrête le 08/02/2025.

⁽³⁾ Voir liste des contrats en agence.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres.

Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

CCF Sélection Transatlantic

Avec CCF Sélection Transatlantic, vous investissez sur une durée maximale de 8 ans et pouvez bénéficier d'un gain potentiel de 7,25%⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée en fonction de l'évolution de l'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index⁽³⁾. Cet indice repose sur une sélection des 20 plus importantes capitalisations boursières au sein de l'Europe et des 20 plus importantes capitalisations boursières au sein des Etats-Unis.

- Ce produit offre une exposition au marché des actions européennes et américaines via l'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index⁽³⁾ (ci-après "l'Indice"), en contrepartie **d'un risque de perte en capital**.
- Investissez dans le cadre de votre contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽⁴⁾ : le titre de créance CCF Sélection Transatlantic est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽⁴⁾. Le présent document décrit les caractéristiques de CCF Sélection Transatlantic et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽⁴⁾ dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Vous supportez seul l'intégralité des fluctuations des unités de compte sur lesquelles vous avez investi.**
- **Toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽⁴⁾ hors remboursement anticipé** (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, transfert du contrat, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie ou contrat retraite, le décès de l'assuré) **peut se traduire par une perte en capital** dont le montant ne peut être déterminé a priori, la sortie se faisant aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital non négligeable pouvant être totale dans le scénario le plus défavorable. Le montant final remboursé sera arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat
- La valorisation quotidienne du titre de créance CCF Sélection Transatlantic dépend essentiellement de l'évolution de l'indice sous-jacent et des taux d'intérêt ; elle peut également être affectée par la volatilité de l'indice ou encore le taux de dividendes versé par les actions composant l'indice.

Dans l'ensemble de cette brochure, le terme « capital » et « capital initial » désigne la valeur nominale de **CCF Sélection Transatlantic**, soit 1 000 €, multipliée par le nombre de Titres, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage et de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, ni des prélèvements sociaux et fiscaux applicables au contrat. Tous les remboursements indiqués dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale.

Toutes les données présentées dans ce document y compris les illustrations et détails du mécanisme de remboursement, les taux de rendement, la notion de capital investi et les montants du coupon conditionnel, ne tiennent pas compte des frais inhérents à votre contrat d'assurance vie / de capitalisation / d'épargne retraite ni des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 € le 16/04/2025 et une détention jusqu'à la date d'échéance effective.

Votre contrat supporte des frais d'entrée et/ou des frais d'arbitrage ainsi que des frais de gestion annuels qui viendront diminuer la performance du titre de créance.

Les frais de gestion sont prélevés par réduction du nombre d'unités de compte (UC). Vous pouvez retrouver le détail de ces frais sur la Notice d'Information / les Conditions Générales qui vous ont été remises lors de la signature de votre contrat.

À titre d'illustration, pour un versement ou un arbitrage de 2 000 €, 1 980 € seront investis sur le contrat après déduction des frais d'entrée ou d'arbitrage de 1%. Ce montant représentera 1,98 UC (la valeur initiale de l'unité de compte étant fixée à 1 000 €). Ce nombre d'UC sera progressivement réduit par les frais de gestion pour atteindre la huitième année 1,887 UC (pour un contrat avec des frais de gestion de 0,60% par an).

Un remboursement de 100 % de la valeur nominale à l'échéance sera donc égal à 1 887 € (1,887 UC restantes multipliées par 1 000 € correspondant à la valeur nominale).

(1) Il s'agit du taux annuel qui ne tient pas compte des frais d'entrée / arbitrage et frais de gestion du contrat d'assurance vie et/ou de capitalisation et/ou d'épargne retraite. Ces frais viennent diminuer le rendement du support (se référer aux Conditions Générales / à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance- vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables). Il ne tient pas non plus compte des impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance- vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

(2) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

(3) L'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index est calculé, dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 4% par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 4% par an. Lorsque le montant des dividendes nets réinvestis est inférieur au montant prélevé de 4%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non-retraité.

(4) Voir liste des contrats en agence.

Avantages, inconvénients et facteurs de risques

Avantages	Inconvénients
▪ À compter de la 2^{ème} année, le titre de créance CCF Sélection Transatlantic bénéficie d'un mécanisme de remboursement anticipé pouvant s'activer automatiquement à chaque date de constatation, en cas de hausse ou de stagnation de l'Indice par rapport à son niveau initial. En ce cas, il bénéficie d'un remboursement pour lequel la valeur du support correspond à la valeur nominale du titre de créance accompagnée d'un gain de 7,25%⁽¹⁾ par année écoulée, diminuée des frais du contrat⁽²⁾. ▪ La performance du titre de créance peut être supérieure à celle de l'Indice sous-jacent en cas de faible performance ou de stagnation de cet Indice dans la mesure où le gain potentiel est fixé à 7,25%⁽¹⁾ par nombre d'années écoulées de la valeur nominale du titre de créance (on notera que la performance finale sera par ailleurs diminuée des frais du contrat⁽²⁾). ▪ En l'absence de remboursement anticipé automatique, le capital initialement investi est remboursé à l'échéance sur le contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite, diminué des frais d'entrée (ou d'arbitrage) et de gestion du contrat⁽²⁾, dès lors qu'à la date de constatation finale de l'investissement l'indice est valorisé au minimum à 60% de son niveau initial de constatation⁽¹⁾.	▪ L'investisseur subit une perte en capital, pouvant être totale, si à la date de constatation finale l'Indice présente une baisse supérieure à 40% par rapport à son niveau initial. ▪ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 2 ans à 8 ans. ▪ Toute sortie anticipée du support dans le cadre du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite hors remboursement anticipé (quelle que soit la cause de cette sortie : rachat total ou partiel, arbitrage, transfert du contrat, ou, s'agissant d'un contrat d'assurance-vie ou d'épargne retraite, le décès de l'assuré) se fera aux conditions de marché du moment avec un risque de perte en capital pouvant être totale. Le montant final remboursé sera arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat. ▪ Ce support est soumis au risque de défaut de l'Émetteur Morgan Stanley Finance LLC et/ou de son garant Morgan Stanley (qui entraîne un risque de non-remboursement) et à une dégradation de la notation de l'émetteur et/ou du Garant (qui entraînerait un risque de baisse de la valeur de marché du produit). ▪ La performance du titre de créance peut être inférieure à celle de l'Indice sous-jacent si celui-ci connaît une forte performance, dans la mesure où le gain potentiel est limité à 7,25%⁽¹⁾ par nombre d'années écoulées de la valeur nominale du titre de créance (on notera que la performance finale sera par ailleurs diminuée des frais du contrat⁽²⁾). ▪ Le gain potentiel est lié au niveau de l'Indice à une date de constatation annuelle à partir de la 2^{ème} année ; par conséquent, il se peut qu'au cours de la vie du produit l'Indice soit au-dessus de son niveau initial, mais qu'à chaque date de constatation il soit en dessous. Dans cette hypothèse, aucun gain ne sera versé. ▪ L'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index est calculé en intégrant le montant des dividendes nets détachés par les actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire de 4% par an. Le montant des dividendes nets réinvestis dans l'Indice peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 4% par an. Lorsque le montant des dividendes nets réinvestis est inférieur au montant prélevé de 4%, la performance de l'Indice se trouve pénalisée par rapport à celle d'un indice non-retraité. ▪ Le taux de rendement annuel du titre de créance à l'échéance est très sensible à une variation, même faible, de l'Indice autour du seuil de -40% puisqu'il s'agit du seuil définissant s'il y aura ou non remboursement de la totalité du nominal. ▪ La performance de l'investissement est diminuée par l'effet des frais d'entrée (ou d'arbitrage) et de gestion du contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾.

(1) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

(2) Se référer aux Conditions Générales/à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables.

Détails du mécanisme de remboursement

CCF Sélection Transatlantic peut connaître deux cas de remboursement⁽¹⁾ selon l'évolution de l'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index :

Cas 1 : Détails du mécanisme de remboursement anticipé automatique

Le 16/04/2025, le niveau initial de l'Indice est fixé. À compter de 2027, tous les ans à la date anniversaire du produit, le niveau de l'Indice est constaté.

- **Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son niveau initial, CCF Sélection Transatlantic s'arrête de manière anticipée.** Dans le cadre du fonctionnement de votre contrat, le produit est arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour sa valeur nominale augmentée d'un gain de 7,25% par année écoulée⁽¹⁾. Cette performance est diminuée par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾. Il s'agit de la performance avant impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.
- **Si le niveau de l'Indice est inférieur à son niveau initial, il n'y a pas de remboursement** et le placement se poursuit jusqu'à la prochaine date de constatation, soit un an plus tard.

Cas 2 : Détails du remboursement à l'échéance des 8 ans, si aucun remboursement anticipé n'est intervenu. Trois situations peuvent se présenter :

Situation favorable

- L'Indice, à la date de constatation finale (le 19/04/2033), **présente un niveau supérieur ou égal à son niveau initial.** La valeur de remboursement de CCF Sélection Transatlantic est arbitrée automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour **sa valeur nominale augmentée d'un gain de 7,25% par année écoulée⁽¹⁾**. Cette performance est diminuée par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾. Il s'agit de la performance avant impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

Situation intermédiaire

- L'Indice, à la date de constatation finale (le 19/04/2033), **présente un niveau strictement inférieur à son niveau initial sans que cette baisse soit supérieure à 40%.** La valeur de remboursement de CCF Sélection Transatlantic est arbitrée automatiquement vers un fonds monétaire du contrat pour **sa valeur nominale mais sans gain⁽¹⁾**. Ce montant est diminué par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾ et ne tient pas compte d'éventuels impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

Situation défavorable

- L'Indice, à la date de constatation finale (le 19/04/2033), **présente une baisse strictement supérieure à 40% par rapport à son niveau initial.** Le support subit une **perte en capital égale à celle présentée par l'Indice⁽¹⁾**. Le montant final remboursé sera arbitré automatiquement vers un fonds monétaire du contrat, diminué par les frais d'entrée et/ou d'arbitrage et les frais de gestion du contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite⁽²⁾ ; il ne tient pas compte d'éventuels impôts et prélèvements sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

⁽¹⁾ Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

⁽²⁾ Se référer aux Conditions Générales/à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables.

Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

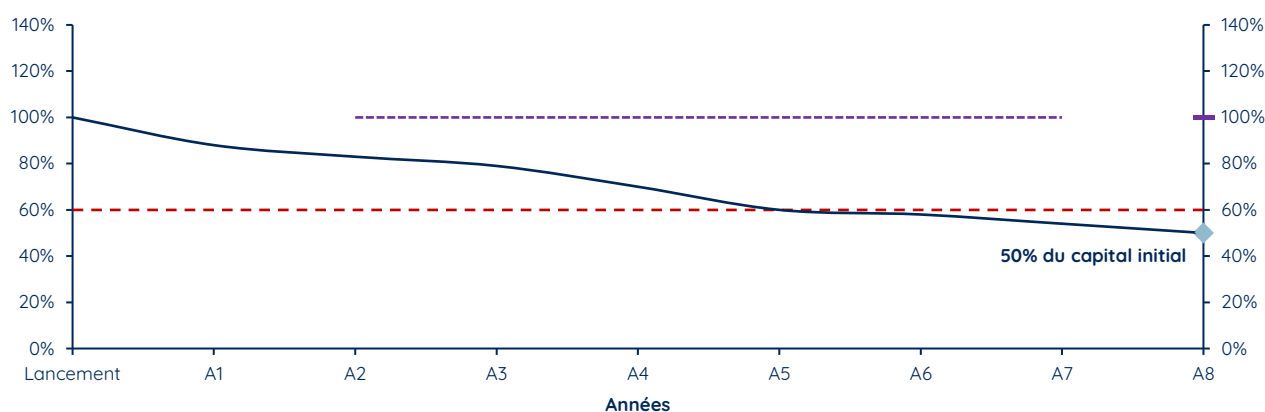
- Seuil de perte en capital à l'échéance (-40% de performance de l'Indice)
- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Évolution de l'Indice⁽³⁾
- Seuil de versement du gain à l'échéance (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit

Scénario Défavorable

Niveau baissier de l'Indice jusqu'à l'échéance du produit

Avec perte en capital

Niveau de l'Indice (en %)



- De l'année 2 à 7, à chaque date de constatation, l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 8 ans, en Date de constatation finale (le 19/04/2033), l'Indice subit une baisse strictement supérieure à 40% par rapport à son niveau initial. Par exemple, la baisse est de 50%, il clôture donc à 50% de son initial. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ sur son contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite le remboursement du produit CCF Sélection Transatlantic diminuée de la baisse de l'Indice. La valeur du support en unité de compte serait de 50% de sa valeur nominale. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut être totale et le montant remboursé nul.**
- Dans ce scénario, le Taux de rendement annuel brut⁽²⁾ est égal à -8,25% (équivalent à un Taux de rendement annuel brut de -8,25% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index).
- Remboursement final⁽¹⁾⁽²⁾ : 50% du capital initial** (100% du capital initial - 50% lié à la baisse de l'Indice) hors frais du contrat.

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'Indice ⁽³⁾	86%	81%	72%	73%	60%	57%	56%	50% ou 0%
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾		-	-	-	-	-	-	50% ou 0%

⁽¹⁾ Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

⁽²⁾ Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

⁽³⁾ Variation relative de la valeur de l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index par rapport à son niveau initial, exprimée en % avec une base à 100 pour le niveau initial.

Illustrations du mécanisme de remboursement

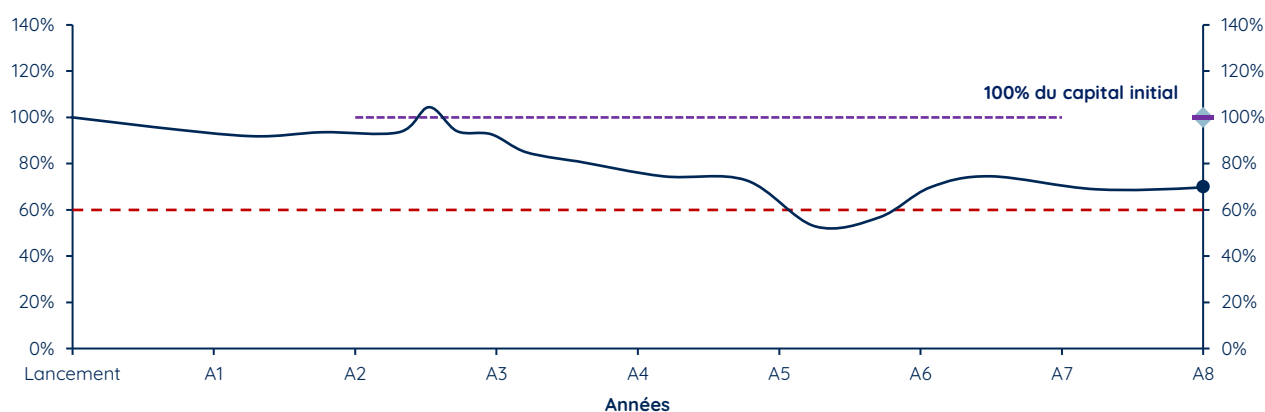
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Seuil de perte en capital à l'échéance (-40% de performance de l'Indice)
- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Évolution de l'Indice⁽³⁾
- Seuil de versement du gain à l'échéance (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- ◆ Valeur de remboursement du produit

Scénario Intermédiaire

Niveau modérément baissier de l'Indice jusqu'à l'échéance du produit

Niveau de l'Indice (en %)



- De l'année 2 à 7, à chaque date de constatation, l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue des 8 ans, en Date de constatation finale (le 19/04/2033), l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial mais une baisse inférieure ou égale à 40% par rapport à son niveau initial. Par exemple, la baisse est de 30%, il clôture donc à 70% de son initial. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ sur son contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite le remboursement du produit CCF Sélection Transatlantic à sa valeur nominale.**
- Dans ce scénario, le Taux de rendement annuel brut⁽²⁾ est égal à 0% (équivalent à un Taux de rendement annuel brut de -4,33% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index).
- Remboursement final⁽¹⁾⁽²⁾ : 100% du capital initial** (hors frais du contrat).

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'Indice ⁽³⁾	86%	85%	88%	78%	80%	77%	65%	70%
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾		-	-	-	-	-	-	100%

(1) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

(2) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

(3) Variation relative de la valeur de l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index par rapport à son niveau initial, exprimée en % avec une base à 100 pour le niveau initial.

Illustrations du mécanisme de remboursement

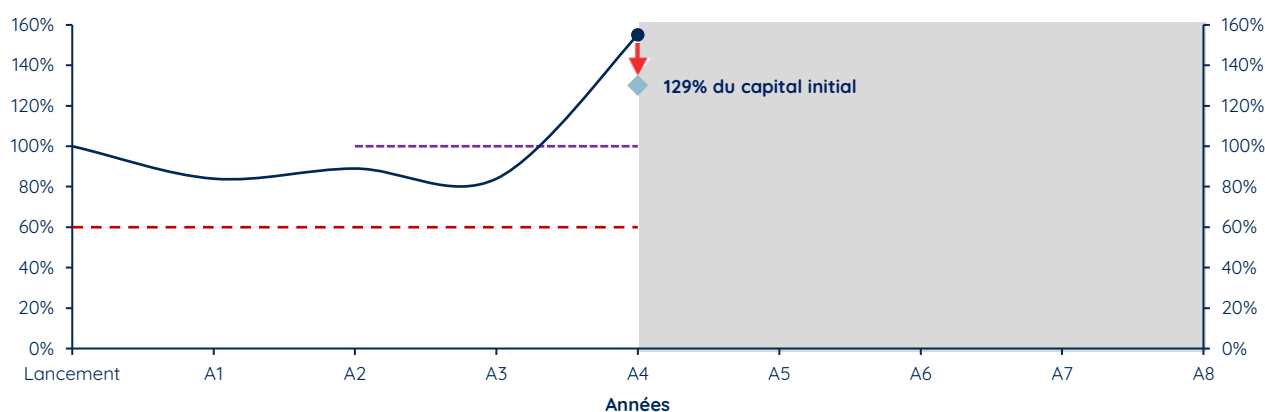
Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Seuil de perte en capital à l'échéance (-40% de performance de l'Indice)
- Seuil déclenchant le mécanisme de remboursement anticipé à partir de l'année 2 (performance stable ou en hausse de l'Indice)
- Évolution de l'Indice⁽³⁾
- Fin de vie du produit
- Plafonnement du gain
- ◆ Valeur de remboursement du produit

Scénario Favorable

Niveau haussier de l'Indice en cours de vie du produit

Niveau de l'Indice (en %)



- De l'année 2 à 3, à chaque date de constatation, l'Indice subit une baisse par rapport à son niveau initial. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.**
- À l'issue de la 4^{ème} année, l'Indice est en hausse par rapport à son niveau initial. Il clôture par exemple à 155% de son niveau initial. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾⁽²⁾ un gain égal à 7,25% multiplié par le nombre d'années écoulées (ici 4) soit 29% ainsi que le remboursement de CCF Sélection Transatlantique à sa valeur nominale.**
- Dans ce scénario, le Taux de rendement annuel brut⁽²⁾ est égal à 6,50% (équivalent à un Taux de rendement annuel brut de 11,45% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice iEdge® Transatlantique Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index du fait du mécanisme de plafonnement des gains).
- Remboursement final⁽¹⁾⁽²⁾ : 129% du capital initial** (100% du capital initial + 29% lié au gain) hors frais du contrat.

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
Évolution de l'Indice ⁽³⁾	88%	89%	83%	155%				
Versement en % du nominal ⁽¹⁾⁽²⁾		-	-	129%				

(1) Sous réserve de l'absence de défaut de paiement de l'Émetteur et/ou du Garant.

(2) Ces chiffres ne tiennent pas compte des frais d'entrée et/ou d'arbitrage et des frais de gestion du contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite (se référer aux Conditions Générales /à la Notice d'Information de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite pour connaître les frais applicables) ni des prélèvements fiscaux et sociaux applicables selon la réglementation en vigueur dans le cadre de votre contrat d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite.

(3) Variation relative de la valeur de l'Indice iEdge® Transatlantique Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index par rapport à son niveau initial, exprimée en % avec une base à 100 pour le niveau initial.

Présentation de l'Indice

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Description⁽¹⁾ de l'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index

L'Indice sélectionne les meilleures capitalisations boursières parmi l'ensemble des entreprises cotées en Europe et libellées en euros ainsi que l'ensemble des entreprises cotées aux Etats-Unis et libellées en dollars américain.

Plusieurs filtres de sélection sont appliqués :

- Sélection des 20 plus grandes capitalisations boursières européennes.
- Sélection des 20 plus grandes capitalisations boursières américaines.

Tous les titres sont pondérés en fonction de leur capitalisation boursière tout en appliquant les contraintes suivantes :

- Un plafond de 15% pour le poids de chaque composant.
- Le poids des entreprises européennes doit représenter 60% du poids de l'Indice et le poids des entreprises américaines doit représenter 40% du poids de l'Indice.

L'Indice est rebalancé trimestriellement et est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en déduisant un dividende synthétique constant (décrément) de 4% sur une base annuelle.

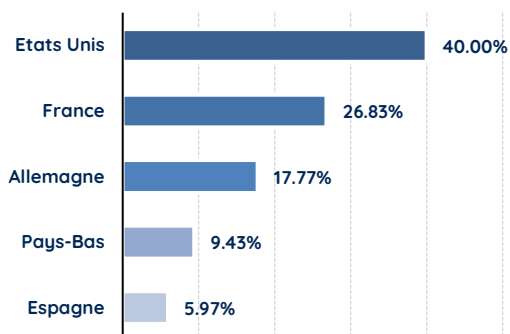
Si les dividendes distribués sont inférieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique. Si les dividendes distribués sont supérieurs au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera améliorée par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

Code Bloomberg : JUMBOND2 Index

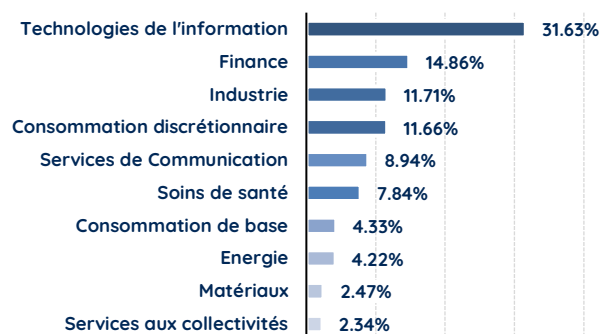
Informations relatives à l'Indice :

<https://www.zonebourse.com/cours/indice/IEDGE-TRANSATLANTIC-JUMBO-180030673/>

Répartition Géographique⁽¹⁾



Répartition sectorielle⁽¹⁾



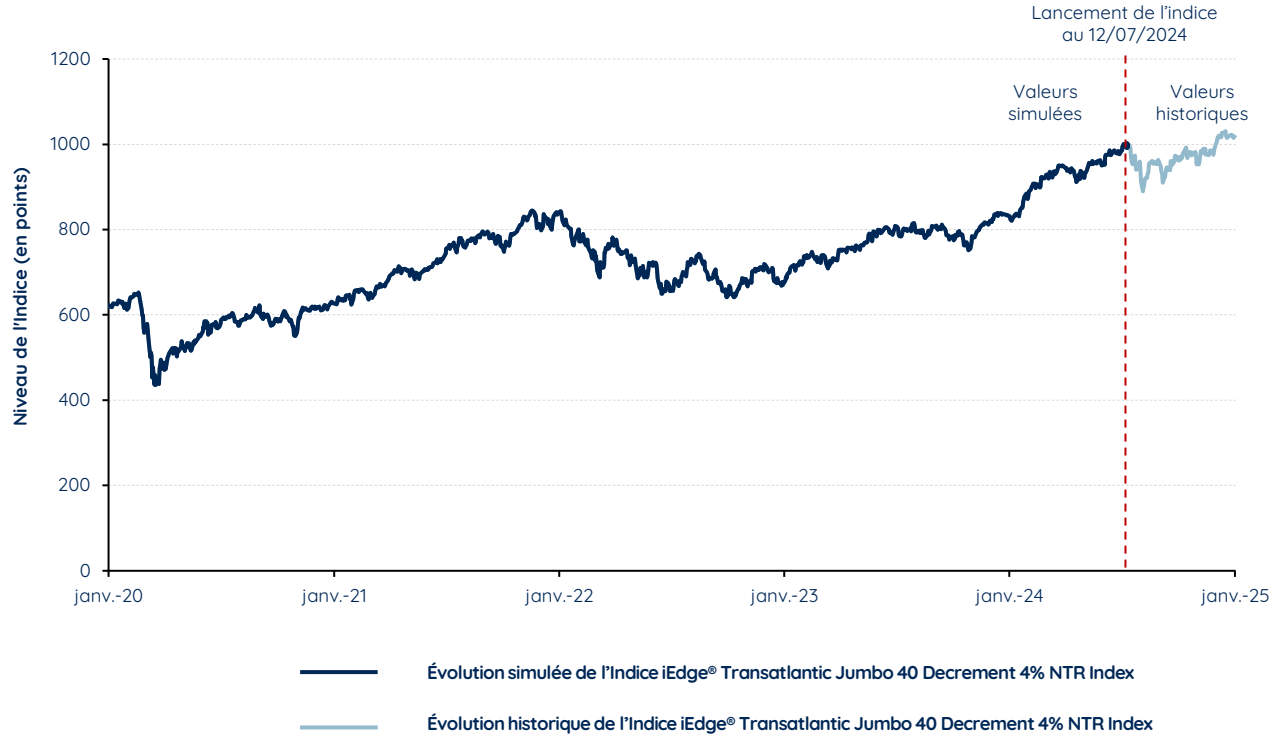
⁽¹⁾ Source : Bloomberg, au 02/01/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Présentation de l'Indice

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET/OU SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

Évolution simulée et historique de l'Indice⁽¹⁾

Source : Bloomberg, du 02/01/2015 au 02/01/2025.
Lancement de l'Indice le 12/07/2024. Toutes les données précédant la date de lancement de l'Indice sont le résultat de simulations historiques.



Performances simulées et historiques de l'Indice⁽¹⁾

Performances au 02/01/2025	iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index
1 an	+ 22,97%
3 ans	+ 21,16%
5 ans	+ 63,92%

⁽¹⁾ Source : Bloomberg, au 02/01/2025. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni le distributeur, ni l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques du produit

CCF Sélection Transatlantic

CCF Sélection Transatlantic	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ⁽¹⁾ représentant une fraction d'un titre de créance de droit français. Disponible uniquement sur une sélection de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou d'épargne retraite ⁽¹⁾ souscrits auprès de HSBC Assurances Vie (France) dans la gestion libre des contrats.
Nature juridique	Titre de créance de droit français émis par Morgan Stanley Finance LLC présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
Sous-Jacent	L'indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index (code Bloomberg : JUMBOND2 Index), dividendes nets réinvestis.
Emetteur / Garant	Le produit est émis dans le cadre du programme d'émission de droit français de Morgan Stanley Finance LLC qui a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF), et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024. Morgan Stanley Finance LLC est notée A1 (Moody's)/ A- (S&P) / A+ (Fitch). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment. Morgan Stanley Finance LLC est une filiale financière de la société mère Morgan Stanley. Morgan Stanley Finance LLC émet des titres de créance qui sont entièrement et inconditionnellement garantis par Morgan Stanley (Moody's A1, S&P A-, Fitch A+).
Souscripteur/ Adhérent du contrat investi en UC CCF Sélection Transatlantic	Personnes physiques
Lieu de cotation	Luxembourg Stock Exchange (Main Segment)
Code ISIN	FRF000000108
Période et lieu de commercialisation	Du 09/01/2025 au 08/02/2025 pour les adhésions/ souscriptions aux contrats d'assurance-vie/de capitalisation/d'épargne retraite ⁽¹⁾ . Du 09/01/2025 au 25/03/2025 pour les versements complémentaires et arbitrages dans les contrats d'assurance- vie/de capitalisation (hors épargne retraite) ⁽¹⁾ . En France uniquement, dans la limite de l'enveloppe disponible égale à 120 millions d'euros ; une fois ce montant atteint la commercialisation sera close, même si cela intervenait avant la date prévue du 25/03/2025.
Durée de placement en l'absence de remboursement anticipé	8 ans maximum
Devise	Euros
Valeur nominale par titre	1 000 euros
Valeur initiale de l'unité de compte	1 000 euros
Date d'émission	09/01/2025
Prix d'émission	100 % de la valeur nominale
Date de constatation du niveau initial de l'Indice	16/04/2025
Dates de constatation de remboursement anticipé⁽²⁾	16/04/2027 ; 18/04/2028 ; 16/04/2029 ; 16/04/2030 ; 16/04/2031 ; 16/04/2032
Dates de remboursement anticipé	10 jours ouvrés après chaque Date de constatation de remboursement anticipé.
Date de constatation finale	19/04/2033
Date d'échéance	03/05/2033 (en l'absence de remboursement anticipé)
Liquidité et fréquence de valorisation	Valorisation quotidienne par l'émetteur au prix de clôture du jour sur la base d'une fourchette achat-vente de 1% pendant toute la durée de vie du support, publiée sur les pages Bloomberg et Telekurs. Morgan Stanley Co International Plc désignera à ses frais un valorisateur indépendant (Finalyse) afin que ce dernier fournisse une valorisation pour information. Cette valorisation ne peut être opposable à Morgan Stanley Co International Plc quelles qu'en soient les circonstances. Morgan Stanley Co International Plc décline toute responsabilité concernant cette valorisation. Cette valorisation peut être demandée au valorisateur indépendant sur une base bimensuelle au minimum.
Diffusion du cours	Disponible en agence ou sur Bloomberg et Telekurs.
Commissions du support	Dans le cadre de l'offre et de la vente des titres, l'Émetteur ou l'Agent Placeur paiera des commissions de distributions. Le total des commissions dues au distributeur est inclus dans le prix d'achat et est connu à la fin de la période de commercialisation. Ce total sera impérativement inférieur à 1,25% par an sur la base de la durée maximale des titres. Le versement de cette rémunération pourra être indifféremment réparti sur la durée de vie des titres par une rémunération à l'émission des titres et/ou par des commissions annuelles. Dans le cas où la commission est payée en une seule fois à l'émission des titres de créance, celle-ci sera alors acquise de manière définitive par les intermédiaires financiers, quelle que soit la durée de détention des Titres de créance par les investisseurs. Des informations plus détaillées sur ces frais sont disponibles sur simple demande auprès du distributeur.
Fiscalité	Fiscalité applicable à l'assurance-vie/la capitalisation/l'épargne retraite ⁽¹⁾ .
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché et sous réserve (i) des lois et réglementations applicables, (ii) des règles internes de Morgan Stanley, Morgan Stanley & Co. International Plc usera de ses efforts raisonnables pour fournir une liquidité journalière avec une fourchette d'achat/vente de 1%. Toutefois, Morgan Stanley n'a pas d'engagement ferme en ce sens.
Offre au public	Oui, non exemptée de prospectus

(1) Voir liste des contrats en agence.

(2) En l'absence de remboursement préalable.

Facteurs de risques

Document promotionnel à caractère non contractuel

Le produit peut être difficile à comprendre et présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à la Date d'échéance. Le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

CCF Sélection Transatlantic s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Les investisseurs doivent se reporter au Prospectus de base et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit. L'Émetteur recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « Facteurs de Risques » du Prospectus de base en date du 20 juin 2024 et ses suppléments du 30 juillet 2024, 19 août 2024, 7 octobre 2024, 23 octobre 2024, 14 novembre 2024 et du 18 décembre 2024 qui sont disponibles sur le site du Luxembourg Stock Exchange www.bourse.lu/home.

Le Prospectus de Base du Titre de créance a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg (CSSF) et a été notifié à l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 20/06/2024, permettant ainsi l'offre au public du Titre de créance en France. L'approbation du Prospectus de Base ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé.

Ce document est communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement général sans que cette communication puisse être considérée comme une approbation du document et/ou du produit par l'autorité.

Le fait d'investir dans ces Titres de créance implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants :

Le capital n'est pas protégé : le montant de remboursement final dépend directement de la performance du Sous-jacent et il ne peut être exclu que ce montant soit nul, c'est-à-dire que l'investisseur peut perdre jusqu'à la totalité de son investissement.

Risque de marché : La valeur des Titres et les rendements générés par ces Titres seront directement corrélés à la valeur du Sous-jacent. Il n'est pas possible de prédire l'évolution dans le temps de la performance du Sous-jacent. L'historique de performance (le cas échéant) du Sous-jacent ne préjuge pas de sa performance future.

Risque de crédit : Les investisseurs sont exposés au risque de crédit de l'Émetteur et du Garant. Les Titres représentent essentiellement un prêt à l'Émetteur que celui-ci s'engage à rembourser à l'échéance (et que le Garant s'engage à rembourser si l'Émetteur ne le fait pas). Toutefois, il existe un risque que l'Émetteur et/ou le Garant ne soient pas en mesure de tenir leur promesse. Si des sociétés du groupe Morgan Stanley subissent des pertes en rapport avec l'une de leurs activités, cela peut avoir un impact négatif sur la situation financière de l'Émetteur et du Garant. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement si l'Émetteur et/ou le Garant ne sont pas en mesure de payer les coupons ou le montant du remboursement et/ou deviennent insolvables. Aucun actif de l'Émetteur ou du Garant n'est séparé et spécifiquement mis de côté pour payer les investisseurs en cas d'insolvabilité de l'Émetteur et/ou du Garant, et les investisseurs seront subordonnés aux créanciers qui ont des droits de priorité sur certains actifs de l'Émetteur.

Risque de sortie sur le marché secondaire pouvant engendrer une perte en Capital : le prix des Titres sur le marché secondaire dépendra de nombreux facteurs, notamment de la valorisation et de la volatilité du/des Sous-jacent(s), des taux d'intérêt, de la durée de vie résiduelle des Titres ainsi que de la solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Le prix des Titres sur le marché secondaire pourra être inférieur à la valeur de marché des Titres émis à la Date d'Émission, du fait de la prise en compte des sommes versées aux distributeurs et à tout autre intermédiaire financier à l'occasion de l'émission et de la vente des Titres, ainsi que des sommes liées à la couverture des obligations de l'Émetteur et/ou du Garant. En conséquence de ces éléments, l'investisseur pourra recevoir sur le marché secondaire un montant inférieur à la valeur de marché intrinsèque du Titre, qui pourra également être inférieur à la somme que l'investisseur aurait reçue s'il avait conservé le Titre jusqu'à maturité.

Risque de couverture : en amont ou postérieurement à la Date de Transaction, l'Émetteur, via ses sociétés affiliées ou tout autre intermédiaire, pourra couvrir l'exposition induite par les Titres, telle qu'anticipée, en initiant des positions sur le Sous-jacent, en souscrivant des options sur le Sous-jacent ou en initiant des positions sur tout autre titre ou instrument disponible. De surcroît, l'Émetteur et ses sociétés affiliées négocient le Sous-jacent dans le cadre de leurs activités courantes. Il ne peut être exclu que l'une quelconque de ces activités affecte potentiellement la valorisation du Sous-jacent et, par conséquent, le rendement généré au profit des investisseurs.

Risque de liquidité : Morgan Stanley & Co. International PLC ne sera tenu que d'une obligation d'efforts raisonnables à l'occasion de l'organisation de tout marché secondaire des Titres, dont le fonctionnement sera assujéti aux conditions de marché, à la législation et réglementation en vigueur ainsi qu'aux règles internes de Morgan Stanley & Co. International PLC. En dépit de l'existence d'un marché secondaire pour les titres et en dehors de tout accord de liquidité bilatérale spécifique, il ne peut être garanti que la liquidité de ce marché sera suffisante pour permettre la cession des Titres par les investisseurs. La cotation du Titre de créance sur le marché officiel de la Bourse de Luxembourg ne doit pas être considéré comme un marché secondaire fournissant une source de liquidité.

Risque de conflits d'intérêts potentiels : L'Émetteur et l'agent de calcul faisant partie du même groupe Morgan Stanley, cette situation peut créer un risque de conflits d'intérêts.

Risque lié au sous-jacent : Le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution de l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 4% NTR Index.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Garantie par Morgan Stanley de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Morgan Stanley (le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Morgan Stanley sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Informations importantes

Hors frais et/ou fiscalité applicable : l'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur.

Montant de remboursement anticipé en cas de défaut :

Si les Titres sont liquidés suite à un Défaut : un montant sera déterminé par l'Agent de Détermination, agissant de bonne foi et dans des conditions commerciales normales, à une date choisie par l'Agent de Détermination. Ce montant sera à sa seule et entière discrétion (sous réserve que cette date ne soit pas supérieure à 15 Jours Ouvrés avant la date fixée pour le remboursement des Titres) et se voudra être le montant qu'une Institution Financière Qualifiée facturerait soit pour assumer l'ensemble des paiements de l'Emetteur et autres obligations concernant de tels Titres comme si un tel Cas de Défaut ne s'était pas produit soit pour s'acquitter des obligations qui pourraient avoir pour effet de préserver l'équivalent économique de tout paiement effectué par l'Emetteur au Titulaire concernant les Titres.

Caractère promotionnel de ce document : le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire. Ce document n'est pas un document de recherche de Morgan Stanley et ne doit pas être considéré comme une recommandation de la recherche.

Sans préjudice des obligations légales ou réglementaires à sa charge, Morgan Stanley ne pourra être tenue responsable des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant du produit décrit dans ce document. Les investisseurs doivent procéder, avant la conclusion de toute opération avec Morgan Stanley, à leur propre analyse et d'obtenir tout conseil professionnel qu'ils jugent nécessaires sur les risques et les avantages du produit.

Le présent document ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le «Securities Act»). Les titres ne peuvent être ni offerts ni cédés aux États-Unis sans avoir été préalablement enregistrés ou exemptés d'enregistrement en vertu du Securities Act. Conformément à la Regulation S promulguée en application du Securities Act (la «Regulation S»), les titres sont offerts exclusivement en dehors des États-Unis à un groupe déterminé d'investisseurs dans le cadre de transactions «offshore» («Offshore transactions») avec des «Non US Persons» (tels que ces termes sont définis dans la Regulation S). Les titres ne peuvent être offerts à nouveau et revendus qu'à des «Non US Persons» dans le cadre d'«Offshore transactions» conformément aux dispositions de la Regulation S relatives à la revente de titres.

Nul n'est obligé ou n'a l'intention de procéder à l'enregistrement des titres en application du Securities Act ou de la réglementation financière de l'un des États des États-Unis. Le présent document est un document à caractère commercial et non un document à caractère réglementaire.

Le produit **CCF Sélection Transatlantic** fait l'objet de **Conditions Définitives**, se rattachant au Prospectus de base en date du 20/06/2024 et ses éventuels suppléments. Le Prospectus de base, incluant le résumé en français, les Conditions Définitives et les éventuels Suppléments au Prospectus sont disponibles sur le site de la Bourse du Luxembourg - ou auprès de Morgan Stanley sur simple demande. Lorsque le Prospectus de base sera renouvelé, il sera recommandé à l'Investisseur de se référer aux informations sur les Facteurs de risque et sur l'Emetteur mises à jour.

Avertissement légal relatif à l'Indice :

iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 50 Points GTR : Singapore Exchange Limited et/ou ses sociétés affiliées (désignées ci-après collectivement, « SGX ») ne donne aucune garantie ou représentation, expresse ou implicite, quant aux résultats à obtenir de l'utilisation de l'Indice iEdge® Transatlantic Jumbo 40 Decrement 50 Points GTR (« l'Indice ») et/ou du niveau auquel l'Indice se situe à un moment donné, un jour donné ou autre. L'Indice est administré par Scientific Beta (France) SAS et calculé et publié par SGX. Scientific Beta et SGX ne seront pas responsables (que ce soit par négligence ou autrement) et ne seront pas tenus d'informer d'une quelconque erreur dans le présent document. L'Indice est une marque commerciale de SGX et est utilisée par Morgan Stanley sous licence. Tous les droits de propriété intellectuelle dans l'Indice sont dévolus à SGX.

CCF

Société Anonyme au capital de 147 000 001 euros - SIREN 315 769 257 RCS Paris - Siège social : 103, Rue de Grenelle - 75007 Paris. Etablissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la BCE, l'ACPR et soumis à la réglementation de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) et intermédiaire en assurance immatriculé auprès de l'ORIAS (Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurance - orias.fr) sous le n° 07 030 182.

Enregistré auprès de l'ADEME sous le numéro d'Identifiant Unique REP Papiers n° FR013859_03ZKNP

HSBC Assurances Vie (France)

Société Anonyme au capital de 115 000 000 euros - SIREN 338 075 062 RCS Nanterre

Siège social : 110, Esplanade du Général de Gaulle - 92400 Courbevoie - Entreprise régie par le Code des assurances n°ADEME : FR232701_03ZAGT.

